

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Lille, le 4 novembre 2019

L'inspecteur d'académie, DASEN du nord

à

Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles

s/c de

Mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Les visites de classes et d'écoles en faveur de la mesure « 100% de réussite »

Olivier GRAFF

Adjoint au DASEN
Chargé du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Nathalie MATUSZCZAK

Téléphone
03 20 62 32 30
Courriel
ce.i59iena@ac-lille.fr
DSDEN du Nord
Hôtel Académique
144 rue de Bavay
BP669
59033 Lille cedex

J'ai, cette année, demandé aux IEN CCPD de mettre en place des visites de classes, visites d'observation des pratiques pédagogiques en GS, CP et CE1. L'objectif est de vous accompagner afin qu'ensemble nous partagions vos réussites et aussi les questions que vous pourriez vous poser. Mon souhait principal est bien d'instaurer des échanges entre professionnels et ce, afin de pouvoir, ensemble, mieux prendre encore en compte les difficultés qui se poseraient à nous.

La mesure « 100 % de réussite » au CP, et plus généralement à l'école primaire, est une mesure en faveur de l'égalité des territoires et de l'élévation du niveau général des élèves. Elle a pour objectif de garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote d'un territoire, avec son équipe de circonscription, ainsi que les enseignants en charge des classes de GS, CP et CE1 sont au cœur de la réussite de la mesure « 100% de réussite ». Responsable de la mise en œuvre de la politique éducative, il établit des priorités pour conduire l'action. Pour cela, à l'échelon de sa circonscription, il :

- conçoit un plan stratégique, structuré et connu de tous les acteurs ;
- se dote d'une méthodologie pour recueillir et analyser des indicateurs, à des fins de régulation ;
- assure les visites des classes concernées, analyse les performances et les progrès des élèves ;
- organise la formation continue des professeurs ;
- facilite la maîtrise du cadre de référence par tous les acteurs concernés.

L'opération que je souhaite développer cette année est accompagnée d'un protocole spécifique qui assure l'équité départemental pour ce qui concerne le choix des observables. Pour favoriser la cohérence départementale de ces observations et aider à l'accompagnement dans les classes, j'ai donc fait élaborer une liste de 15 observables (que je vous livre en pièce jointe : annexe 1). Une notice explicative a également été rédigée par les missions départementales « français », « mathématiques » et « respecter

autrui » (annexe 2) et ce, afin de permettre aux équipes de circonscription et aux professeurs des écoles de partager les mêmes références.

Les objectifs des visites de classes dédoublées, seront ou ont été présentés en réunion de directeurs et/ou lors des réunions avec les équipes. Ils sont ainsi connus de tous. Ils doivent permettre de construire un dialogue professionnel constructif autour de plusieurs axes :



- piloter et accompagner les fondamentaux au cœur de la classe ;
- orienter les enseignants vers les outils et les démarches reconnus les plus efficaces ;
- prendre en compte l'efficacité des apprentissages mis en œuvre ;
- concevoir la formation à partir des indicateurs recueillis.

L'inspecteur planifiera 2 visites pour tous les professeurs concernés par le dispositif « dédoublement des classes » ainsi qu'une visite des CP et CE1 non concernés par le dispositif. Ces rencontres seront effectuées par l'IEN et/ou le conseiller pédagogique ou un EMF. Elles seront annoncées. Elles feront l'objet d'un entretien individuel ou collectif et ce pour replacer avec le(s) professeur(s) les pratiques observées dans une perspective d'analyse, pour valoriser les pratiques efficaces, identifier les marges de progrès et les évolutions attendues. Aucun bulletin de visite individuel ne sera rédigé par l'IEN ou le conseiller pédagogique à l'issue d'une visite à l'exception de la fiche anonyme d'observation départementale.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves.


Jean Yves BESSOL